

# Règlement

## Championnat Scolaire

## Bourgogne Franche Comté

### Préambule

Le championnat scolaire se déroule en deux étapes:

1. Phase départementale : donne accès à la finale académique et doit être organisée avant le 31 janvier.
2. Phase académique : donne accès à la finale nationale. Elle est organisée par académie (Bourgogne et Franche Comté) avant le 31 mars.

Les correspondants scolaires départementaux avec le correspondant scolaire de la ligue coordonnent leurs actions pour informer, organiser et veiller au bon déroulement des compétitions.

## 1. Phases départementales

### 1.1 Organisation

Elle est organisée par type d'établissement :

- Ecoles élémentaires ;
- Collèges et Lycées ;

Chaque joueur représente son établissement. Il est souhaitable de faire apparaître le nom de l'établissement scolaire à la place de celui du club FFE.

### 1.2 Déroulement des rencontres

Cette phase est considérée comme individuelle.

La cadence de jeu est de 15 mn chacun au KO ou une cadence Fisher équivalente. Le système suisse intégral en 5 rondes minimum est choisi, piloté par un Arbitre Fédéral (AF3 au moins).

En l'absence de finale départementale qualificative par équipe, un classement par établissement est établi d'après le total des points des 8 meilleurs participant(e)s dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons d'une même école ou d'un même collège et des 4 premiers participants(e)s d'un même lycée.

## 2. Phase académique

### 2.1. Qualification des équipes

Une école ou un collège doit avoir 8 joueurs dont au moins 2 garçons et au moins 2 filles pour qualifier une équipe pour la phase académique. Pour les lycées, 4 joueurs sont nécessaires pour la qualification d'une équipe. Seule une équipe par structure scolaire peut se qualifier.

Se qualifient pour la phase régionale :

- l'école, le collège et le lycée qui ont terminé premier de la phase départementale dès lors qu'il y a eu entre 1 à 4 équipes participantes,
- les 2 premières écoles, collèges et lycées de la phase départementale, s'il y eu entre 5 et 8 équipes participantes, etc...
- les 3 premières écoles, collèges et lycées de la phase départementale, s'il y eu plus de 9 équipes participantes.
- Le repêchage des écoles et collèges peut être envisageable uniquement pour les équipes mixtes de 7 joueurs minimum. Pour les lycées, le repêchage est envisageable pour une équipe de 3 joueurs. Une demande devra être faite auprès du Correspondant Scolaire Académique (CSA).

### 2.2. Constitution des équipes

L'accompagnateur de l'équipe doit fournir au CSA une liste ordonnée complète avec numéro de licence valide obligatoire de ses compétiteurs au plus tard le lundi précédant la compétition (envoi par courriel).

## Communication

- Les tournois devront être homologués.
- Les résultats seront transmis par les arbitres sur le site de la FFE.
- Les résultats des tournois (résultats individuels et par équipe, statistiques Papi) devront être communiquer dans les plus brefs délais au CSA, au CSD et au responsable du site de la ligue.